

LE PÉLERIN

L'ACTU À VISAGE HUMAIN

D'origine russo-ukrainienne, l'historien enseigne au collège des Bernardins, à Paris.

bayard

N°7269 - JEUDI 24 MARS 2022

L'UKRAINE SOUS
LES BOMBES RUSSES

« Deux visions de l'Histoire s'affrontent »

Le regard d'Antoine Arjakovsky



M 02326 - 7269 - F : 3,90 €



UN MOIS AVANT L'ÉLECTION

LA JUSTICE EN FRANCE • Des tribunaux débordés
• Un manque criant de magistrats • Reportage à Compiègne



INTERVIEW « La vie d'une victime mérite d'être considérée dans son intégralité »

Depuis les attentats qui ont submergé la France, le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) fait face à un afflux de demandes. Des critiques ont parfois émergé, quand les institutions jugent le modèle très performant. Rencontre avec son directeur général, **Julien Rencki**.

Depuis 2015, une déferlante de victimes d'attentats doit être accompagnée. Comment le Fonds y fait-il face ?

Ce fut un choc. Entre 1986, date de création du FGTI, et fin 2014, 4 000 victimes ont été prises en charge par le Fonds ; de 2015 à aujourd'hui, plus de 6 000. Il a fallu créer un service ad hoc. Nous devons rapidement les prendre en charge, avec des attentes fortes. Aujourd'hui, chacune d'entre elles connaît le nom et la ligne directe de son « chargé d'indemnisation », et l'a souvent rencontré. Au-delà de l'aspect financier, les victimes veulent des solutions. Entre

« Je vous donne un chèque et débrouillez-vous » et « Je vais vous accompagner pour réaménager votre logement, trouver un moyen de mobilité, retrouver un emploi... » il y a un changement de paradigme. Historiquement, la réponse était uniquement financière ; dorénavant, l'indemnisation peut être mise en œuvre selon différentes modalités. Par exemple, des coachs spécialisés aident les victimes à retrouver un emploi.

La mission de ce Fonds est-elle de les aider à se reconstruire ?

En France, le droit à l'indemnisation des préjudices repose sur un principe :

Place Kléber, à Strasbourg, le 16 décembre 2018. Hommage aux victimes de l'attentat du marché de Noël, perpétré cinq jours plus tôt.



la réparation intégrale. Cela signifie compenser l'ensemble des atteintes qu'une personne a subies. Autant on peut en discuter l'idée, car on ne répare jamais la souffrance ; autant ce principe porte en lui la reconnaissance de la vie d'une victime et de la façon dont elle est affectée dans toutes ses dimensions. Ces vies, ce peut être un corps atteint, une âme en souffrance, une activité économique perturbée, une vie familiale, intime, sexuelle meurtrie, des projets avortés. Ne plus pouvoir fonder une famille en raison d'un attentat, cela se prend en compte. La vie d'une victime mérite d'être considérée dans son intégralité. La question du montant alloué face à chacun de ces éléments est délicate. Concernant le préjudice d'affection – la perte d'un proche –, les approches juridiques diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, cela peut dépasser des millions de dollars, surtout si la cause est médiatisée... En Allemagne, parce que la vie n'a pas de prix, aucune indemnité n'est versée. En France, nous nous situons dans un entre-deux.

Comment procédez-vous pour répondre aux attentes ?

L'important est d'écouter ce que disent vraiment les victimes. En juillet, nous avons lancé une consultation d'une ampleur inédite : 5 500 victimes ont reçu une lettre les invitant à répondre à un questionnaire fouillé. Bilan : la relation directe avec les équipes est plébiscitée, l'expertise médicale, parfois douloureusement vécue. Ces résultats ont été analysés par un groupe de travail – coanimé avec la Fédération France Victimes – et un plan d'action a été adopté. Sa mise en œuvre est en cours. Les acteurs publics doivent aussi mieux se coordonner pour répondre au souhait des victimes d'avoir un seul interlocuteur. ■ Recueilli par **C. Gambert**

La chronique de Jean-Louis de La Vaissière

Journaliste et écrivain, Jean-Louis de La Vaissière a fait carrière à l'Agence France-Presse. Il a occupé divers postes à l'étranger, de l'Allemagne à l'Iran en passant par le Vatican.



BRUNO LEVY

Sahel : « Une deuxième décolonisation » ?

A lors que toute l'attention est tournée vers l'est, avec la guerre en Ukraine, au sud, au Sahel, la diplomatie et la défense françaises font face à d'autres défis, plus surnois mais aussi chargés d'incertitudes. Des commentaires blessants avaient accueilli le mois dernier, au Sahel, l'annonce du retrait des forces de Barkhane du Mali après huit ans de lutte contre les groupes djihadistes : « La fin de la Françafrique », « une deuxième décolonisation ».

A contrario du discours de Ouagadougou d'Emmanuel Macron en 2017, promettant à la jeunesse africaine une relation saine entre France et Afrique, l'hostilité sourde contre l'ex-puissance coloniale, bouc émissaire commode pour des régimes incapables de contrôler leurs territoires. La junte malienne l'exploite en interdisant par exemple RFI et France 24. Mais cette aigreur se manifeste du Burkina Faso à la Centrafrique.

Seule va rester au Mali la force de l'ONU Minusma.

La « réarticulation » des 2 400 soldats de Barkhane – et de la task force européenne Takuba – vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest prendra des mois. Il faut fermer des bases privées de la protection d'une junte préférant les mercenaires russes de Wagner aux soldats français qui, au prix de 58 tués, ont contenu les offensives djihadistes. La Françafrique est en passe de rendre l'âme. Comme le montre le désengagement du groupe Bolloré (ports, transports), accusé d'avoir financé des campagnes électorales de protégés de Paris.

Qui profite du basculement ? Pour la sécurité et la communication, la Russie (que nombre d'États africains se sont abstenus de condamner à l'ONU sur l'Ukraine). Et, pour le développement, la Chine. L'Union européenne, certes présente, peut-elle contrer ces géants ? En 2016, des djihadistes avaient provoqué la stupeur en attaquant la station balnéaire de Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire (19 morts). Avec le départ de Barkhane du désert malien, leur mobilité risque d'être facilitée dans des espaces mal contrôlés. Jusqu'aux États du golfe de Guinée, du Togo au Ghana, voire jusqu'au Sénégal... ■